



## Compte rendu de la réunion des délégués du personnel du 7 novembre 2016

Présents pour la CGT : Robert Papin, Marie-Agnes Peleran, Danielle Babeau, Véronique Bouvier et Véronique Arnaud

Présents pour la Direction : Maryline Camacho et Bruno Le Dref

### **L'incorrection des coproducteurs**

Le documentaire de Rachid Oujdi «*j'ai marché jusqu'à vous, récits d'une jeunesse*» a été diffusé en avant-première aux Variétés à Marseille le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Le public est venu nombreux mais le personnel de France 3 Provence n'a pas été invité. Pourtant pendant la période de post-production les personnels de la filière avaient demandé au réalisateur de les tenir informés d'une éventuelle projection. Mais seule la Direction de France 3 Provence a été prévenue, tardivement selon le délégué régional de l'antenne. De plus la soirée était payante et il n'y avait aucune invitation. Dans ces conditions la direction n'a pas jugé bon de relayer l'information. En tout cas, c'est un drôle de manière de remercier tous ceux qui ont contribué à la fabrication de ce documentaire et de considérer Francetélévisions qui chaque année consacre une bonne partie de son budget à la production audiovisuelle.

### **Quand le rédacteur en chef ne protège pas les journalistes**

Le vendredi 21 octobre aux alentours de minuit, une journaliste reporter d'images est partie seule sur un règlement de compte. La direction répond que le rédacteur en chef n'a pas trouvé de rédacteurs disponibles à cette heure-là.

Mais nous ne savons toujours pas pourquoi le rédacteur en chef ne s'est pas proposé pour l'accompagner sur ce fait divers. La journaliste s'est donc retrouvée seule à devoir garer la voiture dans un quartier réputé « sensible », avec du matériel. Le devoir du rédacteur en chef aurait été de tout mettre en œuvre pour éviter que la journaliste se retrouve dans cette situation périlleuse quitte à lui interdire d'y aller.

### **Quand la rédaction en chef n'assume pas ses erreurs**

France 3 Provence Alpes a bien failli rater la couverture d'une rencontre de coupe d'Europe de Rugby entre le RC Toulon et les Sarasens de Londres le 15 octobre dernier. Le rédacteur en chef n'était pas au courant d'un tel évènement sportif. Et ce n'est que grâce à l'intervention d'un journaliste de la rédaction la veille du match qu'une équipe a pu être détachée au dernier moment.

La réponse de la direction ne manque d'air.... ce serait la faute des journalistes spécialisés qui n'ont pas prévenu la rédaction en chef suffisamment en amont. A noter que la rencontre avait été annoncée dès le 19 juin, la presse locale en parlait depuis plusieurs jours et les toulonnais se préparaient à l'évènement.

Comment peut-on être aussi déconnecté de la vie locale quand on est à la tête d'une rédaction et vouloir en faire porter la responsabilité à la rédaction ?

### **Quand la Rédaction en chef n'assume pas ses responsabilités**

Un journaliste de la rédaction s'est vu refuser la validation de sa bi-qualification. Le jury a été étonné de l'absence d'avis du rédacteur en chef comme c'est le cas habituellement. Réponse de la direction : le formulaire serait arrivé « trop vite » sur le bureau du rédacteur en chef qui n'aurait pas eu le temps de le remplir. Très bien, mais nous regrettons que par la suite le rédacteur en chef n'a même pas pris la peine de recevoir le journaliste pour en parler et préparer au mieux la prochaine session. Peut-être n'en-a-t-il pas eu le temps ?

### **Reportages coupés à l'insu des journalistes**

Ces derniers temps, les journalistes, surtout ceux des BIP (bureaux régionaux de proximité) constataient avec surprise que leurs sujets étaient souvent coupés. La Direction explique que la plupart du temps c'est pour des raisons de durée, ce que tout le monde peut comprendre. En revanche il n'est pas possible d'admettre que les journalistes concernés ne soient pas prévenus avant. La direction dit que c'est parce qu'ils ne sont plus présents au bureau....Comme si elle avait oublié que le téléphone portable existe et qu'elle en a attribué à chaque journaliste pour qu'il soit joignable à tout moment pendant ses heures de service.

Le délégué régional a admis que désormais, il valait mieux consulter le journaliste avant de modifier son sujet et qu'il allait donner des consignes en ce sens.

### **Local et placards JRI**

Cette fois-ci sera peut-être la bonne. Le local des JRI dont les travaux de rénovation après incendie sont terminés depuis plusieurs semaines, devrait être opérationnel au plus tard en début de semaine prochaine. Pour la fermeture et la sécurisation des placards des JRI de la locale plus personne du côté de la direction n'ose en parler après tant de promesses non tenues. Noël n'est pas loin...

### **« Prime de sortie » pour les monteurs**

Cette prime a été attribuée aux monteurs en se référant aux années 2014 ou 2015. La direction précise avoir choisi la meilleure de ces deux années pour chaque monteur. Pour ceux qui étaient en congés sans solde, maladie ou occupés à d'autres tâches pendant ces deux années, la direction est prête à réétudier le montant de leur prime.

### **Pillage des sujets des journalistes de France 3 Provence Alpes**

Une chaîne de télévision locale des Alpes (DICI TV) rediffuserait régulièrement sur leur antenne des sujets du BRI de façon clandestine. Alertée, la direction de la chaîne a saisi le service juridique. Affaire à suivre

**Prochaine réunion DP : le 5 décembre 2017. N'hésitez pas nous faire parvenir vos questions.**